

Problèmes constatés sur l'installation	Zones à enjeux sanitaire et/ou environnementaux		
	NON	Enjeux sanitaires	OUI Enjeux environnementaux
→ Absence d'Installation	Non respect de l'article L.1331-1-1 du code de la santé publique ▶ Mise en demeure de réaliser une installation conforme ▶ Travaux à réaliser dans les meilleurs délais		
→ Défaut de sécurité sanitaire (contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes) → Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation → Implantation à moins de 35 mètres en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'alimentation en eau potable d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution.	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes <i>Arrêté du 27 Avril 2012</i> <i>Article 4 cas a)</i> ▶ Travaux obligatoires sous 4 ans ▶ Travaux dans un délai de 1 ans si vente		
→ Installation incomplète → Installation significativement sous dimensionnée → Installation présentant des dysfonctionnement majeurs	Installation non conforme <i>Arrêté du 27 Avril 2012</i> <i>Article 4 cas c)</i> ▶ Travaux dans un délai de 1 ans si vente	Installation non conforme > Danger pour la santé des personnes <i>Arrêté du 27 Avril 2012</i> <i>Article 4 cas a)</i> ▶ Travaux obligatoires sous 4 ans ▶ Travaux dans un délai de 1 ans si vente	Installation non conforme > Risque environnemental avéré <i>Arrêté du 27 Avril 2012</i> <i>Article 4 cas b)</i> ▶ Travaux obligatoires sous 4 ans ▶ Travaux dans un délai de 1 ans si vente
Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	▶ Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		